

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
889^{EME} RÉUNION
24 OCTOBRE 2019
ADDIS-ABÉBA

PSC/PR/COMM.(DCCCLXXXIX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 889^{ème} réunion tenue le 24 octobre 2019 sur les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD) et sur la situation au Darfour,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant tous ses communiqués et déclarations antérieurs de presse sur la situation au Darfour et les activités de la MINUAD, notamment les Communiqués [PSC/PR/COMM. (DCCCLXXXIV)] et PSC/PR/COMM. (DCCCXXIX)] adoptés lors de ses 884^{ème} et 829^{ème} réunions tenues respectivement le 10 octobre 2019 et le 26 février 2019, de même que les résolutions 2663 (2017), 2296 (2016) et 2033 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies ;

Prenant acte des déclarations faites par le Représentant permanent de la République de Libéria auprès de l'Union africaine, S.E Ambassadeur Robert Y. Lormia II, en sa qualité de Président du CPS pour le mois d'octobre 2019, et par le Directeur du Département Paix et Sécurité, Dr Admore Kambudzi ainsi que de la communication faite par le Représentant spécial conjoint de la MINUAD, Ambassadeur Kingsley Mamabolo sur les activités de la MINUAD et sur la situation au Darfour, **prenant aussi note** des déclarations faites par les Représentants du Soudan, de l'Éthiopie, en sa capacité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et de l'Afrique du Sud en sa capacité de membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies.

Agissant conformément à l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Attentif** à certains accrochages sporadiques impliquant les Forces armées soudanaises et les forces de la faction de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (SLA-AW) dans la zone de Jebel Marra, ainsi que des cas intermittents de violence intercommunautaire ; **reconnait** le calme relatif qui prévaut dans la région du Darfour et encourage toutes les parties au conflit à saluer et à respecter inconditionnellement le cessez-le-feu annoncé par le Général de corps d'armée Abdel Fattah Abdelrahman Burham, Président du Conseil de souveraineté dans le décret présidentiel 96 du 16 octobre 2019; **souligne** la nécessité de prendre des mesures fermes contre tous ceux qui continuent à entraver le processus de paix et exhorte l'IGAD et les Nations unies (UN) de continuer à appuyer les efforts pour mettre fin au conflit en cours au Darfour ;
2. **Se félicite** des progrès réguliers enregistrés dans le processus de retrait de la MINUAD conformément au Communiqué [PSC/PR/COMM.(DCCCXLVI)] adopté par le CPS lors de sa 846^{ème} réunion tenue le 13 juin 2019 sur le retrait progressif des troupes de la MINUAD et de leur consolidation dans les zones affectées de Jebel Marra; **se félicite également**, encore une fois, des conclusions de la 27^{ème} réunion du Mécanisme tripartite de coordination tenue le 7 octobre à

Khartoum, Soudan; **attend avec intérêt** les recommandations du Groupe de travail conjoint sur le suivi du mécanisme consistant à assister le gouvernement du Soudan à entreprendre ses priorités affirmées pour apporter des solutions aux doléances des populations du Darfour, en s'attaquant notamment aux mobiles du conflit y compris les préoccupations relatives à la gouvernance, les questions du secteur de la sécurité, la prolifération des armes légères, les doléances liées au foncier, les droits de l'homme ainsi que les questions relatives à l'État de droit ;

3. **Salue** les efforts déployés par le gouvernement du Soudan pour s'assurer du retrait harmonieux de la MINUAD, et à cet égard, **exhorte** le gouvernement du Soudan en coopération avec l'UA et les NU à convenir d'une feuille de route détaillée de retrait tout en s'assurant que le processus est minutieusement échelonné, sous-tendu par des conditions, et aligné sur les priorités et les délais du gouvernement du Soudan, aux fins de sauvegarder les gains à ce jour enregistrés pour ainsi, maintenir l'élan actuel constaté dans le processus de paix au Darfour ;

4. **Félicite** aussi les femmes du Darfour, et du Soudan en général, pour leur importante contribution au processus de paix au Soudan et les **encourage** à persévérer jusqu'à ce que leur pays retrouve entièrement une paix et une stabilité durables ;

5. **Condamne** la violation continue des droits de l'homme dans la région du Darfour, y compris les violences à base sexiste en direction des femmes et des filles, particulièrement dans les camps des personnes déplacées en interne, et dans ce contexte, **souligne l'importance** de lutter efficacement contre l'impunité en s'adonnant à la promotion de la justice pour les victimes desdites violations ;

6. **Réaffirme** le soutien permanent de l'UA au processus du dialogue actuel entre le gouvernement du Soudan et les mouvements armés du Darfour, du Nil Bleu et des États du Kordofan;

7. **Demande** aux membres de la communauté internationale de continuer à soutenir le processus de transition au Soudan, et à cet effet, **encourage, une fois de plus**, tous ceux qui sont concernés à lever les sanctions imposées contre le Soudan et à retirer le pays de la liste des États qui parrainent le terrorisme, aux fins de stimuler l'élan en cours dans le processus de transition et de créer ainsi les conditions favorables à la reprise économique, à la croissance et à la stabilité dans le pays ;

8. **Félicite** la MINUAD pour les efforts déployés dans le contexte de son mandat global; **félicite également**, en particulier, le Représentant spécial conjoint UA-NU, de même que toutes les femmes et tous les hommes qui servent dans la Mission, pour leur engagement indéfectible à la cause de la paix au Darfour et au Soudan en général, et les encourage à persévérer jusqu'au recouvrement définitif d'une paix durable dans la région du Darfour ;

9. **Rend hommage** aux troupes de la MINUAD et aux pays fournisseurs de contingents de police pour leur engagement à la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Soudan et sur le continent ;
10. **Encourage** la MINUAD à continuer de déployer tous les efforts nécessaires visant à garantir sa transition harmonieuse pour passer d'une mission de maintien de la paix à une mission de consolidation de la paix et, dans ce contexte **lance** un appel aux membres de la communauté internationale, qui sont à même de le faire, de continuer à apporter un soutien matériel et financier à cette fin ;
11. **Décide** d'entreprendre une visite de terrain au Soudan et, particulièrement, au Darfour au début de l'année 2020 dans le cadre des efforts généraux visant à contribuer à la promotion de la paix au Soudan ;
12. **Prend acte** de la résolution 2479 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies qui a prolongé jusqu'au 31 octobre 2019, le mandat de la MINUAD et **demande** en outre que le Conseil de sécurité des Nations unies envisage de proroger le mandat de la MINUAD, conformément au Communiqué [PSC/PR/COMM.(DCCCXLVI)] du CPS adopté lors de sa 846^e réunion tenue le 13 juin 2019, ainsi que de prendre en compte la disposition actuelle du Gouvernement de transition sur la question ;
13. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2019-10-24

Communiqué, Peace and Security Council 889th Meeting 24 October 2019 Addis Ababa, Ethiopia

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8744>

Downloaded from African Union Common Repository